

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **du 29 avril 2008** **Salle de La Neuve à LYAS**

*Début de la séance : 18h10*

**Présents :** Messieurs Jean LEYNAUD, Jérôme BERNARD, Noël BOUVERAT, Jean-Louis ARMAND, Jean-Pierre JEANNE, Stéphane VOLLE, Jean-Paul SARRAZIN, Gerben TONKENS (remplace Gérard BEAL), Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Roland SADY, Gérard AMBERT (remplace Alain MARTIN), Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Yves CHASTAN, Hervé SAULIGNAC, Roger ETIENNE, Paul CHAUTARD, Max LAFOND, Gérard MAZOYER, Arnaud RITTE, Marc JARZAT, Jacques MERCHAT, Philippe MAZADE, Yves CHEVALIER, Louis ROCHAT.

Mesdames Sylvie COMPAGNON, Christiane BERNARD (remplace Michel CONSTANT), Betty BERTHON (remplace Gilbert FREUCHET), Gisèle PASSAGNE (remplace Stéphane ORIOL), Bernadette CHASTAGNER.

**Excusés :** Messieurs Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Alain MARTIN, Gilbert FREUCHET, Stéphane ORIOL.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrick LALLEMAND.

Nombre de membres en exercice :	31
Nombre de membres présents :	31
Nombre de votants :	31

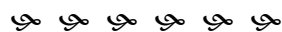
### **Ordre du jour :**

- 1) Vote des taux des 4 taxes directes locales et du taux de TPZ,
- 2) Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- 3) Budget Primitif Général 2008,
- 4) Budget Primitif SPANC 2008,
- 5) Création d'un budget annexe spécifique pour le Village Nouvelles Technologies de St Julien en St Alban,
- 6) Indemnités des membres du bureau,
- 7) Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme,
- 8) Manifestations sportives à forte notoriété,
- 9) Délégations au Président,
- 10) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- 11) Vélo route du Lemman à la mer : élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes avec la Communauté de Communes Barrès-Coiron.

**Communications diverses :** constitution des Commissions Communautaires, ...

Le quorum étant largement atteint, le Président François VEYREINC ouvre la séance du Conseil Communautaire. Après avoir souhaité la bienvenue dans cette salle municipale de La Neuve, il informe les conseillers communautaires que suite à la réunion du bureau du 22 avril courant les délégations suivantes ont été attribuées aux Vice-présidents :

- Yves CHASTAN : développement économique et politiques territoriales
- Patrick LALLEMAND : finances et fiscalité
- Gérard BEAL : aménagement de l'espace, tourisme et énergies renouvelables
- Jean LEYNAUD : service aux usagers (déchets, SPANC, animaux errants)
- Yves CHEVALIER : évolution des statuts et relations avec le personnel
- Noël BOUVERAT : attractivité du territoire et petite enfance



**Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 16 avril 2008**

François VEYREINC demande si le compte rendu du Conseil Communautaire du 16 avril courant donne lieu à des observations. Aucune observation n'est formulée.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**

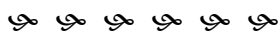


## **I/ Vote des taux des 4 taxes directes locales et du taux de TPZ**

François VEYREINC donne la parole à Patrick LALLEMAND, Vice-président chargé des finances et de la fiscalité, qui propose que les taux des 4 taxes directes locales et le taux de TPZ demeurent identiques à ceux des années précédentes conformément aux objectifs de modération fiscale fixés lors de la création de la Communauté de Communes.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité de fixer comme suit les taux de fiscalité pour 2008 :**

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>0.223 %</b>
<b>Taxe foncier bâti :</b>	<b>0.367 %</b>
<b>Taxe foncier non bâti :</b>	<b>1.470 %</b>
<b>Taxe professionnelle :</b>	<b>0.274 %</b>
<b>Taxe professionnelle de zone :</b>	<b>14.85 %</b>



*18h20 : arrivées de Jean-Paul SARRAZIN et Louis ROCHAT.*

## **II/ Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

François VEYREINC donne la parole à Jean LEYNAUD, Vice-président en charge du Service Déchets, qui présente le tableau des taux de TEOM pour 2008.

Pour Jacques MERCHAT il serait intéressant de faire apparaître dans le tableau le coût du service par habitant pour chaque commune.

Jean LEYNAUD explique que ces données apparaissent dans le rapport annuel établi par le service.

Roger ETIENNE demande s'il existe un facteur de solidarité entre les communes.

Jean LEYNAUD lui répond qu'actuellement il n'y a pas de solidarité entre les communes. Néanmoins la mise en place d'une taxe de zone sera étudiée.

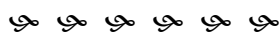
Jean-Louis ARMAND demande si à terme le taux unique ne serait pas une solution.

Pour Jean LEYNAUD la mise en place d'un taux unique est difficile car les différences de ramassage sur le territoire sont importantes notamment entre les secteurs urbains et ruraux.

François VEYREINC rappelle qu'en 2007 la baisse des taux avait été importante pour toutes les communes. Pour 2008 les taux demeurent stables.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit les taux de la  
TEOM pour 2008 :**

COMMUNES	BASES PREVISIONNELLES	PRODUIT ATTENDU CCPRV	TAUX TEOM 2008	PRODUIT PERCU CCPRV	TAUX TEOM 2007
ALISSAS	736 999	66 740	9.06%	66 772	10.38%
CHOMÉRAC	1 575 763	206 825	13.13%	206 898	12.92%
COUX	1 126 150	104 906	9.32%	104 957	8.98%
CREYSSEILLES	85 047	10 116	11.89%	10 112	11.06%
FLAVIAC	635 783	85 603	13.46%	85 576	13.56%
FREYSSENET	22 919	4 572	19.95%	4 572	20.64%
LYAS	356 916	36 903	10.34%	36 905	9.47%
POURCHERES	70 587	11 372	16.11%	11 372	13.83%
PRIVAS	8 091 631	861 786	10.65%	861 759	11.12%
ROCHESSAUVE	177 688	27 108	15.26%	27 115	14.75%
ST CIERGE	101 581	16 912	16.65%	16 913	16.48%
ST JULIEN	694 800	82 624	11.89%	82 612	11.29%
ST PRIEST	605 230	68 337	11.29%	68 330	10.99%
VEYRAS	1 189 845	104 153	8.75%	104 111	8.37%
<b>TOTAL CCPRV</b>	<b>15 470 939</b>	<b>1 687 957</b>		<b>1 688 004</b>	
LE POUZIN	1 999 501	283 732	14.19%	283 729	14.61%
ROMPON	466 199	85 477	18.33%	85 454	19.16%
<b>TOTAL SITVOM</b>	<b>2 465 700</b>	<b>369 209</b>		<b>369 183</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>17 936 639</b>	<b>2 057 166</b>		<b>2 057 187</b>	



### III/ Budget Primitif Général 2008

François VEYREINC donne la parole à Patrick LALLEMAND qui présente aux membres du Conseil Communautaire le document budgétaire 2008.

#### **- Recettes de Fonctionnement :**

Roger ETIENNE regrette que les nouveaux élus votent le budget sans avoir participé au débat d'orientation budgétaire. Il note la baisse de la DGF, constatée également pour de nombreuses communes, qui marque pour lui le désengagement de l'Etat envers les collectivités locales.

François VEYREINC précise que la Préfecture souhaite avoir le budget primitif avant le 30 avril. Il était impossible, compte tenu des conditions d'installation de l'organe délibérant, d'organiser dans les délais requis le

débat d'orientation budgétaire avec les nouveaux conseillers communautaires. La commission élargie du 22 avril a permis à tous de s'exprimer et de prendre connaissance des chiffres prévus pour 2008.

De plus il lui semble important de souligner la bonne santé du territoire qui apparaît avec les augmentations des bases et notamment celle de la TP. La DGF est effectivement en baisse dans de nombreuses communes mais le calcul est un peu plus compliqué pour les EPCI. Elle dépend notamment du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) dont le calcul complexe serait à voir avec le Trésorier Principal Monsieur FRERE.

Paul CHAUTARD est surpris que le produit de la redevance spéciale ne soit pas plus important. Le centre hospitalier représente à lui seul 30% de la somme perçue. Il demande également à qui profite la perception de cette redevance.

Jean LEYNAUD explique que la redevance perçue sur chaque commune est déduite des frais de collecte sur la commune elle-même et non pas sur l'ensemble du territoire. La redevance spéciale perçue pour les administrations de Privas est donc directement répercutée sur les citoyens privadois par une baisse du taux de TEOM.

Le centre hospitalier est effectivement l'administration qui produit le plus de déchets et il est donc assujéti à un montant de redevance spéciale élevé. La commune de Privas est bien évidemment la commune la plus impactée par la redevance spéciale.

Hervé SAULIGNAC note le poids important de la TPZ éolienne dans les recettes communautaires. Il attire également l'attention sur d'autres formes d'investissement qui pourraient avoir de grosses répercussions, comme par exemple un réseau de chaleur à bois ou des panneaux photovoltaïques.

François VEYREINC confirme son intérêt pour ces projets et souhaite poursuivre les démarches dans ce domaine.

Pour Jean-Pierre LADREYT la mise en place d'un réseau bois serait possible sur Privas. Il informe également les conseillers que le bâtiment SPL qui sera construit à Flaviac produira son énergie grâce à des panneaux photovoltaïques posés sur le toit.

Max LAFOND explique que l'éolien est un dossier sensible et que les projets en cours ne sont pas sûrs d'aboutir. Il demande s'il ne serait pas judicieux de réfléchir sur un nouveau mode de fiscalité et notamment la TPU comme l'a instaurée la Communauté de Communes Barrès-Coiron.

#### **- Dépenses de Fonctionnement :**

Jean-Louis ARMAND se dit choqué de l'augmentation de 33% des indemnités des membres du bureau.

François VEYREINC explique que la Communauté de Communes a aujourd'hui besoin d'une implication importante de ses élus. Il aurait été choquant d'instaurer un régime indemnitaire maximum dès la création de la Communauté de Communes. C'est pour cela qu'il avait été décidé de fixer les indemnités en 2004 à 1/3 du montant plafond, puis à 2/3 en 2006.

Il propose que ce sujet soit débattu plus tard lors de la délibération concernée.

Jacques MERCHAT souhaite évoquer le critère de forte notoriété pris en considération pour l'attribution des subventions aux manifestations sportives. L'organisation de la course des sources, qui apporte son aide à l'association Naevus, s'est vu refuser une subvention pour sa 10<sup>ème</sup> édition. Les associations ont besoin de précisions sur les critères d'attribution pour pouvoir déposer leur dossier de demande de subvention.

François VEYREINC explique que les critères de sélection doivent effectivement être identifiés clairement pour que toutes les associations puissent s'y retrouver.

Noël BOUVERAT confirme que ce travail fait partie de ses priorités et invite les associations à se manifester pour discuter des différents critères possibles.

Pour Arnaud RITTE la première question à se poser est de savoir si le Conseil Communautaire souhaite toujours subventionner les manifestations sportives ou culturelles.

François VEYREINC confirme que le territoire a besoin d'être animé par les associations et qu'il est impératif de les aider.

#### **- Dépenses d'Investissement :**

Jean-Pierre LADREYT propose, lors d'un prochain conseil communautaire, de faire une communication précise sur le dossier du SPL Textile. Il interviendra alors en sa qualité d'industriel et conviera son suppléant pour siéger au Conseil Communautaire.

Paul CHAUTARD s'étonne que les communes aient à financer les travaux d'aménagement pour maintenir les bacs d'ordures ménagères (dalles, chaînes...).

Jean LEYNAUD répond que 10 000 € ont été prévus pour l'aménagement des containers d'ordures ménagères. Les travaux refusés par la Communauté de Communes se trouvent principalement dans des lotissements privés.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve avec 29 voix pour et 2 abstentions (Jean-Louis ARMAND et Jacques MERCHAT) le Budget Primitif Général 2008.**



#### **IV/ Budget Primitif SPANC 2008**

Patrick LALLEMAND reprend la parole et présente les sections du budget SPANC 2008 comportant les inscriptions suivantes :

- Fonctionnement : 47 999 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 11 293 € en dépenses et en recettes

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif SPANC 2008.**



#### **V/ Création d'un budget annexe spécifique pour le Village Nouvelles Technologies de St Julien en St Alban**

François VEYREINC donne la parole à Yves CHASTAN, Vice-président chargé du développement économique et des politiques territoriales, qui rappelle le Protocole Général d'Accord en vue de la réalisation du Centre Européen de Nouvelles Technologies qui a été signé le 27 septembre 2007 avec la Société Immobilière FAURE et la Commune de St Julien en St Alban.

Dans le cadre de ce protocole il est expressément prévu que la Communauté de Communes mettra en place un budget annexe affecté au programme CENT qui permettra d'identifier précisément les dépenses qui seront répercutées à l'investisseur privé. Il précise par ailleurs que seront inscrites en cours d'année sur ce budget les dépenses antérieures rattachables au programme CENT (acquisitions de terrains finalisées en 2007...). Il confirme que la création de ce budget est un élément de garantie et de transparence pour le projet.

Roger ETIENNE demande confirmation que le vote porte uniquement sur la création du budget et non sur les inscriptions budgétaires ligne à ligne qui seront examinées ultérieurement.

Yves CHASTAN confirme que seule la création du budget est soumise au vote aujourd'hui.

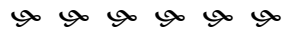
Paul CHAUTARD demande quel est le montant exact dépensé pour l'acquisition des terrains.

François VEYREINC explique que l'estimation domaniale initiale était de 50 392 € pour les 44 190 m<sup>2</sup> de terrains qui ont fait l'objet de Promesses Unilatérales de Vente. Selon les terrains, friches ou vignes, les montants variaient de 0.20 € à 2 € le m<sup>2</sup>. Les boni proposés à chaque propriétaire, ont porté le montant de l'acquisition à 168 772 €, soit une revalorisation de 118 380 €.

Jean-Louis ARMAND demande si une ligne de crédit de 500 000 € suffira pour acquérir tous les terrains.

François VEYREINC explique que le dispositif des boni est terminé. Un nouveau mode d'acquisition va être mis en place conformément à la demande exprimée par Madame le Maire de St Julien en St Alban. La ligne de 500 000 € devrait donc être suffisante pour cette année.

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**
- **La création d'un budget annexe spécifique pour le Village Nouvelles Technologies de St Julien en St Alban,**
  - **De mandater le Président pour procéder à la création du budget annexe effectif dès le présent exercice 2008,**
  - **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la création du budget annexe,**



## **VI/ Indemnités des membres du bureau**

Patrick LALLEMAND propose que les montants des indemnités des membres du bureau soient calculés, en référence à la circulaire préfectorale n°2008-91-07 du 31 mars 2008, sur la base du taux maximal 67.50 % de l'indice 1015 pour le Président et 24.73 % du même indice pour les Vice-présidents.

Jean-Louis ARMAND confirme que son sentiment n'a pas changé par rapport à son intervention dans le cadre de l'examen du BP.

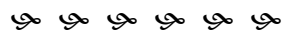
Pour Hervé SAULIGNAC l'erreur a été de ne pas mettre en place l'indemnité maximale dès le début de la Communauté de Communes. Le travail qui a été accompli au commencement n'était pas moins important que celui d'aujourd'hui. La situation s'en trouve maintenant compliquée. Il estime néanmoins que si le législateur a prévu ce régime indemnitaire, les élus n'ont pas à « se tirer une balle dans le pied » chaque fois qu'il doit être soumis à délibération.

Yves CHASTAN explique que la discussion s'est également engagée au sein de son conseil municipal. Il faut arrêter les polémiques. Les élus donnent de leur temps, il est donc normal qu'ils perçoivent des indemnités.

François VEYREINC explique que les élus doivent être disponibles pour exercer les compétences dévolues à la Communauté de Communes. Les indemnités sont une compensation pour cette disponibilité.

Noël BOUVERAT estime qu'il n'y a pas lieu de porter systématiquement l'indemnité à son plafond maximum. Il faudrait surtout revoir le statut de l' élu.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 24 voix pour et 7 abstentions (Jean-Louis ARMAND, Sylvie COMPAGNON, Paul CHAUTARD, Max LAFOND, Jacques MERCHAT, Philippe MAZADE et Noël BOUVERAT) décide d'allouer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008, les indemnités suivantes :**  
**Pour le Président : 67.50 % de l'indice 1015 soit 2 525.35 € brut mensuel,**  
**Pour les Vice-présidents : 24.73 % de l'indice 1015 soit 925.21 € brut mensuel.**



## **VII/ Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme**

Patrick LALLEMAND présente la délibération, identique à celles des années précédentes.

Hervé SAULIGNAC demande que l'Office de Tourisme communique un rapport d'activités, un bilan financier et un budget prévisionnel de l'année pour permettre aux élus de savoir si la subvention de 75 000 € est suffisante ou non. Il a entendu dire que l'Office de Tourisme a demandé une petite augmentation pour 2008.

François VEYREINC explique que les documents demandés par Hervé SAULIGNAC ont été présentés par l'Office de Tourisme lors de son Assemblée Générale qui a eu lieu le 9 avril courant à St Priest. Il sera demandé à l'Office de Tourisme d'envoyer le compte rendu de l'AG à toutes les communes membres de la Communauté de Communes. Il n'y a pas eu par ailleurs d'échanges entre l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes pour une augmentation de la dotation 2008.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- accepte de verser une subvention de 75 000 € à l'Office de Tourisme Privas Rhône et Vallées,
- décide de reverser à l'Office de Tourisme le montant de la Taxe de Séjour qui sera perçue au titre de la saison touristique 2008 après déduction des 10% reversés au Conseil Général de l'Ardèche au titre de la Taxe de Séjour départementale additionnelle,
- mandate le Président pour signer la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme.



### **VIII/ Manifestations sportives à forte notoriété**

François VEYREINC donne la parole à Noël BOUVERAT, Vice-président chargé de l'attractivité du territoire et de la petite enfance, qui rappelle que le Conseil Communautaire a mis en place en avril 2005 un règlement en faveur des manifestations sportives à forte notoriété.

Dans le cadre des crédits qui ont été inscrits au titre du budget 2008, les manifestations suivantes pourraient être soutenues :

- « Challenge de Rugby Jérôme Garnier » : il est proposé d'allouer au SCP Rugby une subvention de 1 000€ pour cette manifestation organisée le 1<sup>er</sup> mai 2008 à Privas.
- « 2<sup>ème</sup> édition du Raid Nature Les Grads Duels » : il est proposé d'allouer au Kiwanis Club Rhône Vallées une subvention de 2 000 € pour cette manifestation organisée le 17 mai 2008 à Le Pouzin.
- « Tournoi de rugby à 7 » : il est proposé d'allouer à l'association La Chistera une subvention de 1 000 € pour cette manifestation organisée le 17 mai 2008 à Privas.
- « Match de gala avec les Anciens Verts de l'AS ST Etienne » : il est proposé d'allouer à l'association Foot Corpo Privadois une subvention de 1 000 € pour cette manifestation organisée le 31 mai 2008 à Privas.
- « Fédéral doublette » : il est proposé d'allouer à l'Amicale Boules d'Alissas une subvention de 1 000 € pour cette manifestation organisée les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2008 à Privas et Alissas.
- « Critérium du Dauphiné » : il est proposé d'allouer à la Mairie de Privas une subvention de 2 000 € pour l'arrivée de l'étape du Critérium organisée le 9 juin 2008 à Privas.

Arnaud RITTE s'interroge sur la forte notoriété et le caractère remarquable du fédéral doublette.

Jean LEYNAUD explique que le caractère remarquable du fédéral doublette vient du fait que l'organisation est menée simultanément par deux clubs de deux communes voisines : Alissas et Privas.

Pour Hervé SAULIGNAC les critères de rayonnement public et forte notoriété vont poser de plus en plus de problèmes à la Communauté de Communes pour l'attribution des subventions. La valorisation des initiatives pluri-communales serait peut-être à prendre davantage en compte.

Noël BOUVERAT rappelle que la modification du règlement d'attribution des subventions est l'une de ses priorités.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide avec 30 voix pour et 1 abstention (Philippe MAZADE) d'allouer les subventions proposées ci-dessus.**



### **IX/ Délégations au Président**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Yves CHEVALIER propose que le Conseil Communautaire donne délégation au Président pour les fonctions suivantes :

- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil de 206 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- d'intenter, au nom de la communauté de commune, les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les délégations proposées ci-dessus.**

20h25 : départ de Jean-Pierre JEANNE.



## **X/ Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

François VEYREINC donne la parole à Yves CHEVALIER qui rappelle les conditions dans lesquelles doit être constituée la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes (article 22 du Code des Marchés Publics) :

- « Lorsqu'il s'agit d'un EPCI, le Président de cet établissement et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé » (5 membres pour les communes de plus de 3 500 habitants) « élus par l'assemblée délibérante de l'EPCI en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. »

- « Il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. »

- « L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. »

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des modalités de désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres, procède à l'élection de la liste proposée au vote par Monsieur le Président.

**Après dépouillement des bulletins sont élus, à l'unanimité, membres de la Commission d'Appel d'Offres :**

### **Titulaires**

**Monsieur Patrick LALLEMAND  
Monsieur Jean LEYNAUD  
Monsieur Paul CHAUTARD  
Monsieur Jacques MERCHAT  
Monsieur Marc JARZAT**

### **Suppléants :**

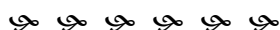
**Monsieur Max LAFOND  
Monsieur Philippe MAZADE  
Monsieur Gérard MAZOYER  
Monsieur Arnaud RITTE  
Monsieur Yves CHEVALIER**



## **XI/ Vélo route du Léman à la mer : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes avec la Communauté de Communes Barrès-Coiron**

François VEYREINC rappelle la délibération prise le 11 décembre 2007 autorisant la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Barrès-Coiron pour la réalisation de l'aménagement de la vélo-route du Léman à la mer.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Patrick LALLEMAND (délégué titulaire) et Jean LEYNAUD (délégué suppléant) pour représenter, avec voix délibérative, la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées au sein de la CAO du groupement.**



## **XII/ Aménagement du vélo route du Léman à la mer : mandat de maîtrise d'ouvrage**

François VEYREINC, suite à la demande de Patrick LALLEMAND, propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur le mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du vélo route du Léman à la mer.

**Le rajout de cette délibération est approuvé à l'unanimité.**

Patrick LALLEMAND rappelle que la Communauté de Communes Barrès-Coiron et la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées ont constitué un groupement de commandes pour réaliser en commun l'aménagement d'un tronçon du vélo route "Du Léman à la mer" sur leur territoire respectif, la première ayant été désignée coordonnateur du groupement.

Le tronçon concerné s'étend du POUZIN à ROCHEMAURE sur 29 kms et traverse les communes du POUZIN, BAIX, CRUAS, MEYSSE et ROCHEMAURE.

Le coût global de l'opération est estimé à 2,5 M. € H.T. : 2,19M. € H.T. pour la partie BAIX-ROCHEMAURE intéressant la Communauté de Communes Barrès-Coiron et 0,31M. € H.T. pour le secteur du POUZIN concernant la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées.

Monsieur le Président rappelle qu'au regard des moyens humains et techniques disponibles au sein de chacune des Communauté de Communes, celles-ci ont décidé de recourir à un maître d'ouvrage mandataire pour prendre en charge l'exécution des opérations précitées, conformément aux dispositions de la loi n° 85.704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, au terme d'un marché de services à conclure en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Dans le cadre de la procédure engagée à cet effet, Monsieur le Président expose que le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (S.D.E.A.), établissement public ayant pour objet principal l'étude et la réalisation des projets des collectivités publiques ardéchoises en leur nom et pour leur compte, a formulé, pour la partie du vélo route intéressant la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées, une offre de prix de **13 000 € H.T. (15 548 € T.T.C.)** pour assumer, par voie de mandat, sa réalisation.

La Commission d'appel d'offres du groupement de commandes, réunie le 28/04/08, a été appelée à examiner sur la base des critères précisés dans le règlement de la consultation, l'offre reçue.

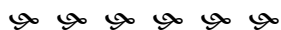
Au vu de son avis, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le choix de l'offre du S.D.E.A. et de l'autoriser à signer le marché de mandat à intervenir.

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**
- **D'approuver la sélection du S.D.E.A. pour assurer, par voie de mandat, la réalisation de la partie LE POUZIN du tronçon du projet du vélo route "Du Leman à la mer" relevant de la compétence de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées, aux conditions sus-exposées,**
  - **D'autoriser le Président à signer le marché de mandat à intervenir entre les deux parties.**



## **Communications diverses**

- Commissions communautaires: les conseillers communautaires sont invités à s'inscrire dans les différentes commissions communautaires calquées sur les délégations des Vice-présidents. Il est rappelé que les commissions sont également ouvertes aux conseillers municipaux des communes membres. Les tableaux des commissions seront envoyés par mail dans chaque commune. Merci de les remplir et de nous les renvoyer avant fin mai.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.*

**Le Président**

**Les Vice-Présidents**

**Le Secrétaire de séance**

**Les Délégués Intercommunaux**